

DEJEPS

Spécialité animation socio éducative ou culturelle,
Mention développement de projets territoires et réseaux



Ouverture du:

18 mars 2024 au
3 octobre 2025

**Formation incluant une
mobilité Erasmus+**

Modalités

Positionnement :

18, 19, 20 mars 2024

Inscription obligatoire

Avant le 1er mars 2024

Tests de préselection :

Le 8 mars 2024

Durée

770h en Centre de formation et 1400h
en entreprise.

Pour les personnes déjà en poste, ces
heures sont comprises dans le cadre
habituel de leurs temps de travail.

Tarif

9240€

Contact

Pour obtenir plus d'information, un
devis personnalisé ou un dossier
d'inscription :

Mme GRUTUS au

0596 60 34 94 ou par email accueil@cemea-martinique.org

92% de réussite aux certifications
pour la promotion 2021-2022

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) est un diplôme d'état enregistré le 19/05/2007 dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 4900), de niveau 5 (BAC+2), reconnu par l'Etat et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et du Sport (Arrêtés du 20/11/2006 et du 27/04/2007).

Il permet à son titulaire de concevoir, coordonner et mettre en oeuvre des projets et actions à finalité éducative.

Il atteste par ailleurs de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier de responsable de secteur ou coordinateur de projet.

Objectifs

Il atteste dans le domaine de l'animation socio-éducative ou culturelle des compétences suivantes :

- piloter la mise en oeuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire ;
- soutenir le travail de l'équipe ;
- organiser le travail partenarial ;
- mettre en oeuvre des démarches participatives d'éducation populaire ;
- accompagner l'implication des bénévoles ;
- organiser la mobilisation des moyens ;
- conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

Les + de cette formation

- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Education nouvelle.
- + Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires.
- + Une formation en alternance : Des va-et-vient entre les apprentissages en centre et ceux en entreprise, accompagné d'un tuteur, acteur de terrain.
- + Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et Laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par le CGET.
- + Un stage de 2 semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif



Siège
10 Rue Lazare Carnot
BP 483, 97241 Fort de France



accueil@cemea-martinique.org
www.cemea-antillesguyane.org



Centre Victor Marty
3 Rue des nénuphars
97232 Lamentin



0596 515726



0596 603494

Types d'emplois principalement visés

Les types d'emplois principalement visés sont :

animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, agent de développement de la vie associative, adjoint de direction, coordonnateur de projet.

Le titulaire du DEJEPS travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire. Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics.

Description de l'emploi visé

L'animateur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par sa mention dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Fiche descriptive

• Concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation :

- il/elle agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ; prend en compte les politiques publiques locales dans son action ; participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ; prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ; favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'animation ; formalise les objectifs du projet d'animation ; propose un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ; définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ; définit les modes d'intervention ; précise les modes d'intervention à caractère technique ; prend en compte l'impact des activités sur l'environnement ; conçoit des interventions à partir des pratiques de groupes informels ; conçoit les différentes démarches d'évaluation ; définit les moyens nécessaires au projet d'animation ; définit le profil des intervenants nécessaires à la mise en œuvre du projet d'animation ; élabore les budgets du projet d'animation ; négocie avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet d'animation.

• Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'animation :

- il/elle coordonne une équipe bénévole et professionnelle ; anime des réunions de travail ; met en œuvre les procédures de travail ; encadre les collaborations entre professionnels et bénévoles ; facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ; participe aux actions de tutorat dans l'organisation ; participe aux actions des réseaux partenaires ; représente l'organisation auprès des partenaires ; conçoit une démarche de communication ; planifie l'utilisation des espaces d'activités ; anticipe les besoins en termes de logistique ; contrôle le budget des actions programmées ; veille au respect des procédures de qualité ; rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ; effectue le bilan des actions réalisées.

• Conduire des démarches pédagogiques :

- il/elle prend en compte les caractéristiques des publics auxquels s'adresse l'action ; inscrit son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ; prend en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; organise les échanges interculturels ; organise les échanges intergénérationnels ; inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire ; conduit des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il/elle est compétent.e ; conduit des animations visant l'émancipation des groupes et des individus ; accompagne les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets ; conduit des interventions pour des groupes informels ; veille au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il/elle a la charge ; prévient les comportements à risque ; gère la dynamique du groupe ; encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il/elle est compétent.e ; réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ; réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il/elle est compétent.e ; assure la sécurité des pratiquants et des tiers ; vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il/elle est compétent.e ; participe aux évaluations de l'équipe pluridisciplinaire ; formalise des bilans pédagogiques ; propose des prolongements possibles aux animations conduites.

• Conduire des actions de formation :

- il/elle conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ; choisit les démarches formatives adaptées aux publics ; précise les contenus de formation ; crée les supports pédagogiques nécessaires ; conçoit les différentes procédures d'évaluation ; met en œuvre les situations formatives ; précise l'organisation pédagogique aux stagiaires ; privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires ; accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ; évalue l'impact de ses interventions ; propose des prolongements possibles.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Prérequis

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation :

- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation enregistré au RNCP ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ex III) inscrit au RNCP ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Equivalences

La possession de certaines UF du DEFA dispense de l'UC1, de l'UC2 ou de l'UC3. Pour les autres équivalences consulter l'Arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention.

Passerelle

Les UC1 et UC2 sont transversales par niveau à l'ensemble des diplômes de la filière DEJEPS.

Suite de parcours

Après l'obtention d'un DEJEPS vous pourrez entreprendre une formation de niveau supérieur, telle que le DESJEPS.

Organisation de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC1 : Etre capable de concevoir un projet d'action
- UC2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 : Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC4 : Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Modalité d'évaluation des stagiaires

Le DEJEPS est délivré par la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables (UC). Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision. En cas de validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves. Il reçoit de la part de la DRAJES les attestations des UC acquises.

Mobilité européenne Erasmus+

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle.

Cette session intègre pour tous les participants un module de formation qui se déroulera à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne.

Cette immersion (stage de deux semaines), permet aux professionnel.les en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Cet axe de formation a pour objectifs:

- D'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE
- De développer des compétences sociales et interculturelles d'adaptation pour travailler en équipe internationale.

Un accompagnement pédagogique est proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil. Ces projets permettent le développement d'actions à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.

Pour plus d'information contactez la référente mobilité : referent.mobilite@cemea-martinique.org

Financement

Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur.

Possibilité de financement CTM et France Travail pour les demandeurs.euses d'emploi.

Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour l'adaptation des moyens de la prestation contactez le référent : referent.handicap@cemea-martinique.org

Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Formation répondant au Décret n° 2006-1418 du 20 novembre 2006 portant règlement général du DEJEPS. Arrêté du 20 novembre 2006 modifié portant organisation du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ». Arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention « développement de projets, territoires et réseaux » du DE JEPS, spécialité animation socio-éducative ou culturelle.

Cette formation est habilitée par la DRAJES Martinique.

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025



Retrouvez nous ici

<http://cemea-antillesguyane.org>



CEMEA Martinique

Il est possible d'obtenir tout ou partie de ce diplôme par la voie de la VAE. Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec une certification visée, peut prétendre à la Validation des Acquis par l'Expérience. Pour plus d'information contacter accueil@cemea-martinique.org



Les CEMÉA Martinique, déclarés sous le N° d'activité 97970006097 auprès du préfet de Martinique, sont titulaires de la certification QUALIOPi dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dans les catégories : Organisme de formation, Centre de formation d'apprentis et Validation des Acquis de l'Expérience conformément aux exigences de la certification de l'art. L.6316-1 du code du travail.

Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes.

Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.